

## Information aux partenaires

ORIGINE → Secrétariat de la CERA

OBJET → Relevés de participation 2021

Les relevés de participation 2021 pour le RRPE seront déposés dans la plateforme numérique [Mon dossier](#) de Retraite Québec de la mi-octobre à la mi-décembre 2022. Le présent Info aux partenaires vise à vous informer des principaux éléments à souligner relativement au dépôt des relevés de participation 2021, mais également des nouveautés qui seront déployées sous peu dans [Mon dossier](#).

### Relevés de participation 2021

Depuis novembre 2020, les personnes qui participent au RRPE sont invitées à consulter leur relevé de participation dans *Mon dossier*. À moins que ces personnes aient précisé dans *Mon dossier* qu'elles préfèrent recevoir leurs communications de façon numérique, Retraite Québec transmet les relevés de participation par la poste (papier) à tous les participants du RRPE qui sont **âgés de 48 ans et plus**.

Les participants **âgés de moins de 48 ans** doivent donc consulter leur relevé de participation 2021 en ligne dans *Mon dossier*, ou ils peuvent également le commander [en ligne](#) (sélectionnant l'option appropriée dans le menu) ou [par téléphone](#) (avec l'aide d'un préposé aux renseignements).

### Nouveautés dans la plateforme *Mon dossier*

À titre de rappel, la plateforme numérique de Retraite Québec [Mon dossier](#) permet :

- de prendre connaissance des renseignements à son sujet les plus à jour, en tout temps ;
- de consulter des informations et des documents personnalisés, par exemple, les relevés de participation, les relevés de prestations, les états des dépôts et les feuillets fiscaux;
- de consulter l'estimation de la rente de retraite et de sommes payables advenant une invalidité ou le décès;
- de faire des calculs à l'aide d'outils de planification financière de la retraite;
- d'adhérer aux notifications afin de recevoir un avis par courriel et/ou texto concernant un suivi à une demande ou lors du dépôt d'un document;
- de présenter certaines demandes et d'y donner suite.

À compter du 21 novembre 2022, une future personne retraitée ayant fait une demande de rente de retraite du RRPE pourra y consulter les options liées à la rente de retraite qui lui sont offertes. Elle pourra faire son choix en ligne en utilisant la fiche-réponse *Vos options*. Par ailleurs, une personne admissible au Régime de rentes du Québec (RRQ) recevra dans *Mon dossier* le document *Cap sur votre retraite*; elle pourra alors présenter en ligne sa demande simplifiée de rente de retraite du Régime de rentes du Québec.